

RÉFORME APE : QUELLE SOCIÉTÉ POUR DEMAIN ?

Numéro 110

Les APE (Aides à la promotion de l'Emploi) sont des subsides octroyés par la Région wallonne aux employeurs du secteur non-marchand (socio-culturel, santé, action sociale...). Le montant du subside est calculé via un système de points. Un point vaut 3114,85 euros. Le système s'accompagne, pour l'employeur, d'une diminution des cotisations sociales. À l'heure actuelle, ce dispositif soutient un peu plus de 4000 structures pour près de 62 000 travailleurs. Le projet de réforme de l'actuel ministre wallon de l'Économie et de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet (MR), consiste à globaliser les deux aspects du système APE en une subvention unique. Les moyens ne seront plus gérés par le ministre de l'Emploi, mais transférés vers les différents ministres en fonction des matières qu'ils gèrent.

En province de Luxembourg, une coalition inédite de 55 associations tous secteurs confondus (insertion, jeunesse, soins palliatifs, maisons d'accueil pour adultes, éducation permanente, alphabétisation, bibliothèques, centres culturels, CEC ...) dénonce les conséquences de cette réforme :

- Si l'enveloppe globale des APE reste équivalente, l'opérationnalisation de la réforme pose problème. La formule de calcul pour l'attribution des subsides prévoit un coefficient d'indexation de 4,32%. Les associations demandent qu'il évolue pour atteindre 9%, sans quoi elles essuieront une perte de moyens importante.
- De structurel, le financement va progressivement devenir conjoncturel. Deux ministres ont déjà assuré que les moyens ne serviront plus nécessairement à financer de l'emploi, mais pourront être utilisés à d'autres fins. De plus, ils envisagent de fonctionner par appels à projets et appels d'offres, ouverts au secteur privé. Concrètement, cette mise en concurrence signifie le détricotage d'un secteur qui s'est développé en cohérence avec les besoins sociétaux rencontrés sur le terrain. Ceci va se traduire par une fragilisation et précarisation du secteur non-marchand, avec des conséquences

néfastes pour la population, tout particulièrement pour les publics précarisés quels qu'ils soient. En effet, un service non-marchand se distingue d'un service marchand par le fait qu'il prend en compte la personne dans sa globalité et recherche une solution qui réponde à son projet personnel. Il ne répercute pas le coût du service sur le bénéficiaire, qui, dans la plupart des cas, ne peut y faire face. Sans le secteur non-marchand, beaucoup ne bénéficieront plus de ces services.

À tout cela s'ajoute le fait que les affectations des associations vers un nouveau ministère peuvent être inadéquates. Ainsi, le CIEP Lux serait affecté au secteur de l'intégration (RW), alors que son travail relève de l'éducation permanente (CFWB). Il est urgent de pouvoir assurer que les associations soient affectées aux bons ministères. Les transferts de moyens financiers de la Région wallonne vers la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent faire l'objet d'un accord de coopération. En tout état de cause, ce dossier est symptomatique d'une certaine façon de concevoir la politique. Une réforme d'une telle ampleur ne s'impose pas unilatéralement en quelques mois. Si on veut lui donner une chance de réussir, elle doit s'élaborer en réelle concertation avec les secteurs concernés.

Nous vivons dans une période d'incertitude. Les inégalités progressent sans cesse. En Wallonie, les corps intermédiaires, par leurs actions, répondent à des besoins essentiels dans une société fracturée et individualiste. Ils sont le rempart contre une société explosive, du chacun pour soi, où le désespoir conduit à des actes imprévisibles, voir au chaos. Dès lors, pourquoi vouloir fragiliser ce secteur associatif ?

En conclusion, on ne peut faire l'économie d'une question fondamentale : quelle société veut-on pour demain ? Une société excluante, discriminante, catégorisante ? Ou une société inclusive où chacune et chacun ont la possibilité de prendre ou reprendre une place ?

Jean-Nicolas Burnotte

P. 1

Éditorial

P. 2-3

En bref dans nos organisations

P. 4-5

Faisons connaissance avec...

Bruno Antoine

P. 6-7-8

Dossier :

L'exercice du pouvoir au sein d'une société sous surveillance

EN BREF DANS NOS ORGANISATIONS

LA SEMAINE SOCIALE DU MOC — CHARLEROI, LES 17 ET 18 AVRIL 2019

La transition écologique est un enjeu majeur et vital que l'actualité et la gravité des destructions écologiques ne permettent plus d'ignorer. Mais de quoi parle-t-on au juste ? Entre le développement durable et l'écologie sociale, en passant par la décroissance et l'écosocialisme, l'horizon et les chemins proposés ne seront pas les mêmes. Quelles clés utiles ces voies nous livrent-elles pour penser et engager la société dans une transition à la hauteur des enjeux écologiques, articulant justice sociale et environnementale ? Et comment faire du MOC et de ses organisations une force de transformation s'inscrivant au coeur de celle-ci ?

LE MOUVEMENT SOCIAL FACE À L'URGENCE ÉCOLOGIQUE



De **09h30 à 16h00** dans les locaux du **CEME**, rue des Français, 147 à Charleroi.

INFOS

www.moc-site.be/index.php/actions/semaine-sociale/639-semaine-sociale-2019-le-mouvement-social-face-a-l-urgence-ecologique

INSCRIPTIONS

Le MOC Luxembourg prend en charge les frais d'inscriptions des personnes qui s'inscrivent par son intermédiaire. Co-voiturage possible au départ de différents endroits de la province.

ÉLECTIONS 2019 — POUR DES ALTERNATIVES SOLIDAIRES

Nous vivons aujourd'hui dans une société abîmée et une démocratie fragilisée. Il est temps de changer de cap, et de proposer des alternatives solidaires, en termes de fiscalité, d'enseignement, de logement, de sécurité sociale, d'environnement... ! C'est le sens du mémorandum du MOC en vue des élections régionales, fédérales et européennes de mai 2019.

Si vous souhaitez connaître en détail le contenu de ces revendications, consultez www.mocluxembourg.be/pages/ciep-lux/campagnes/elections-2019-pour-des-alternatives-solidaires.html ou adressez-vous au Ciep Luxembourg pour recevoir un exemplaire papier. Deux versions sont disponibles : en version complète ou en version résumée (063/21 87 26).

Si vous voulez découvrir comment les partis politiques se positionnent par rapport aux alternatives solidaires du MOC, demandez le Journal de campagne 2019 du MOC-Ciep. Celui-ci confronte le cdH, DéFI, Ecolo, le MR, le PS et le PTB à 22 de ses propositions, pour les situer face à notre projet de société et permettre à tout un chacun d'y voir plus clair avant d'aller voter. Des exemplaires sont également disponibles au Ciep.



ÉLECTIONS 2019 — LE CIEP LUXEMBOURG, PORTEUR DE PAROLES



À l'occasion des prochaines échéances électorales, les animateurs du Ciep Luxembourg ont décidé de devenir « Porteurs de paroles » et d'aller rencontrer les gens là où ils sont, de les écouter, débattre avec eux, « porter » leurs paroles. « Le porteur de paroles » est un dispositif de rue qui vise à faire émerger et à recueillir la parole dans l'espace public, à partir d'une question donnée, rendue publique sur des panneaux. Il s'agit de permettre à tout individu de reprendre sa place au sein de la société en lui montrant l'intérêt de son opinion. N'hésitez pas à nous rejoindre et à venir nous donner votre opinion !

- 📍 **Arlon, le 2 mai**, lors du marché (en face du Carrefour Market), de 9h00 à 12h00
- 📍 **Virton, le 26 avril** lors du marché, de 9h00 à 12h00

ÉLECTIONS 2019 – DES TABLES RONDES POLITIQUES

Le 26 mai prochain, les citoyens seront appelés à voter pour renouveler leurs représentants aux parlements régional, fédéral et européen. Pour permettre à tout un chacun de se préparer au mieux à ce rendez-vous démocratique important, le MOC Luxembourg organise quatre tables rondes politiques, lors desquelles il interpellera les candidats aux élections. Le public aura lui aussi l'occasion de poser ses questions.



Arlon, le jeudi 25 avril 2019 à 19h30

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Quel sens pour le projet européen ?

Le MOC Luxembourg, la FGTB Luxembourg et la Colupa sont à l'initiative de cette table-ronde politique. À l'heure où les nationalismes et les euroscepticismes de tous bords l'emportent un peu partout en Europe, il est primordial pour les candidats de se positionner face à certains enjeux, dont les trois suivants :

- D'un point de vue institutionnel, comment redonner un **sens au projet européen** ?
- Comment envisagent-ils la **défense européenne et la question de l'armement**, en lien avec les **migrations** ?
- Comment répondre à l'urgence des **défis climatique et environnemental** ?

Avec : Christelle Mathieu (PS), Benoît Lutgen (cdH), Jean-Claude Javaux (Defi) et Marc Botenga (PTB). Pour le MR et Écolo, à préciser.

📍 Maison de la Culture, Parc des Expositions, 1
📞 063/21 87 33
✉ p.jungers@mocluxembourg.be

Waha, le mardi 30 avril 2019 à 19h30

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Quelle politique de l'emploi en Wallonie ?

Il est temps de remettre la politique de l'emploi au service des travailleurs. Des mesures permettent d'aller dans ce sens.

- Êtes-vous favorable à la **réduction collective du temps de travail** ?
- Soutenez-vous la philosophie du projet « **Territoires Zéro chômeur de longue durée** » ?
- Êtes-vous favorable à la suppression du statut de **cohabitant** ?

Avec : Philippe Courard (PS), Yves Evrard (MR), Nicole Graas (Écolo), Jasmine Arendt (Defi) et Alain Nicolas (PTB). Pour le cdH, à préciser.

📍 Salle « Le vieux tilleul », rue Saint-Denis, 1
📞 063/21 87 28
✉ mc.dewez@mocluxembourg.be

Arlon, le mardi 07 mai 2019 à 19h30

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Quelle fiscalité sociale et écologique pour demain ?

La pression de « la rue » (Gilets jaunes, Youth for climate...) fait des questions sociales et environnementales, des enjeux de campagne. La fiscalité est le levier principal pour impulser des changements profonds et structurels.

- Êtes-vous favorable à la **globalisation de l'ensemble des revenus à l'IPP** (travail + immobilier + capital) ?
- Êtes-vous favorable à un investissement massif dans les **transports collectifs** et de supprimer **des avantages fiscaux des voitures de société** ?

Avec : Mélissa Hanus (PS), Jessica Mayon (MR), René Collin (cdH), Cécile Thibaut (Écolo), Daniel Schütz (Defi), et Véronique Lebeau (PTB)

📍 Maison de la Culture, Parc des Expositions, 1
📞 063/21 87 33
✉ c.hubert@mocluxembourg.be

Saint-Mard, le mardi 14 mai 2019 à 19h30

ÉLECTIONS RÉGIONALES

L'accès à des soins de qualité pour tous

La population avec les revenus les plus faibles accède de plus en plus difficilement aux soins de santé. Quels que soit sa situation financière, son âge ou son degré d'autonomie, chacun doit pouvoir accéder à des soins de qualité.

- Êtes-vous en faveur de la **suppression des suppléments d'honoraires** en hospitalisation en chambre individuelle ? Êtes-vous prêt à **lutter contre le déconventionnement** ?
- Le secteur des **métiers du Care** doit être revalorisé. Que proposez-vous concrètement ?

Avec : Philippe Courard (PS), Willy Borsus (MR), Jean-Philippe Florent (Écolo), Jasmine Arendt (Defi) et Alain Nicolas (PTB). Pour le cdH, à préciser.

📍 Ciné Nos Loisirs, rue Léon Colleaux, 34
📞 063/21 87 38
✉ f.casterman@mocluxembourg.be

FAISONS CONNAISSANCE AVEC ...

BRUNO ANTOINE

POUEZ-VOUS RETRACER LES GRANDES LIGNES DE VOTRE PARCOURS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL ?

J'ai fait des études secondaires en comptabilité et mes parents m'imaginaient travaillant dans une banque. Mais j'ai rencontré quelqu'un au Patro qui faisait ses études à l'Institut Cardijn avec une option syndicale. Cela m'a tenté avec l'espoir d'entrer dans le mouvement syndical. L'attrait pour ce monde m'est venu suite à la révolte ressentie lorsque mon père a perdu son boulot à l'usine d'Athus. J'avais aussi envie de participer aux changements de société en cours à ce moment-là. Après mes études, j'ai fait mon service civil à Loisirs et Vacances et j'ai milité au sein des « Jeunes CSC ». En 1984, j'ai décroché mon premier boulot à la CSC comme téléphoniste-dactylo. L'année suivante, je suis devenu permanent régional à la CNE pour le Luxembourg et en 2005, j'ai repris le poste de secrétaire fédéral. Actuellement, en plus de ce poste, j'assume la fonction de président de la CSC wallonne jusqu'en mai 2021. Je n'ai jamais remis en question mon engagement syndical et j'ai toujours voulu oeuvrer pour la province de Luxembourg.

QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LES CINQ ANNÉES DU GOUVERNEMENT MR-NVA ET SUR LA MAJORITÉ RÉGIONALE MR-CDH ?

Au cours de la législature wallonne, nous avons été confrontés à deux modèles de relations. Durant les trois premières années, alors que le PS et le cdH gouvernaient ensemble, Paul Magnette s'est engagé à appliquer les accords discutés avec les partenaires sociaux. Cela a permis d'aboutir au Pacte pour l'emploi, mis intégralement en application par le gouvernement. Une fois le MR au pouvoir, nous avons assisté à un changement dans la gouvernance puisque l'oreille est depuis lors accordée aux patrons. Ce gouvernement idéologique a une vision économique à court terme. La concertation y est nulle. Nous avons pu avancer sur certains dossiers uniquement en instaurant un rapport de force avec des manifestations, des grèves... Quant au gouvernement fédéral, il a clairement manifesté la volonté d'individualiser les rapports sociaux, ce qui les fragilise. Il est même arrivé que ce gouvernement refuse d'appliquer les accords trouvés par les partenaires sociaux, syndicats et patrons.

Ces accords ne correspondaient tout simplement pas à



Secrétaire fédéral de la CSC
Luxembourg



leurs visions. Je pense qu'avec de tels gouvernements de droite, la concertation est vouée à disparaître.

Pour mener une véritable politique structurante et en sentir les effets, il faut du temps, au moins deux législatures. Les hommes politiques sont en place pour 5 ans et ils ont peu de temps face aux organismes sociaux tels les syndicats, les mutuelles... présents sur le long terme. Pour n'importe quel gouvernement à venir, l'enjeu sera de voir comment les citoyens vont se prendre en main et vont se manifester. Les mouvements des Gilets jaunes, des étudiants... vont obliger les politiques à « faire bouger les lignes ». Avec les étudiants, la proximité avec les élections instaure un rapport de force qui risque d'influencer les décisions de vote.

FACE À CES NOUVEAUX MOUVEMENTS, COMMENT SE POSITIONNE LA CSC ?

Le premier défi pour notre mouvement est la question de la démocratie, de la représentativité citoyenne. Aujourd'hui, lorsqu'une décision se prend à la CSC, elle est démocratique parce que prise par les travailleurs en entreprises, les délégations syndicales et via les représentants dans les instances. Mais ces décideurs correspondent à un certain profil : il s'agit majoritairement d'hommes, âgés d'environ 45 ans, issus de la classe moyenne et avec de l'ancienneté au sein de leur entreprise. Leur conception du monde est liée à leur parcours et laisse peu de place aux questions propres aux jeunes, aux sans-emplois, aux personnes précarisées... Or, il faut pouvoir rendre la parole à ces derniers, comme le montre par exemple le mouvement des Gilets jaunes. C'est dans ce contexte que nous testons actuellement une nouvelle formule de participation démocratique. Lorsque nous organisons des assemblées dans

les différentes zones de notre territoire, nous les ouvrons à nos affiliés. Quelques-uns viennent et participent aux débats. Ils mettent en lumière des réalités que nous ne côtoyons pas ou peu. Il faut faire évoluer notre organisation et réinsuffler une nouvelle démocratie.

Le deuxième défi que nous devons relever porte sur notre modèle syndical. Dès ses débuts, la CSC a milité pour donner du pouvoir d'achat aux travailleurs. Jusque-là, elle ne s'estimait pas responsable du type de consommation qu'ils pratiquaient. Notre syndicat a donc alimenté un système de consommation individuel. Désormais, nous devons réfléchir, avec les travailleurs, à la consommation, à la bonne gouvernance ou encore à l'environnement. Les mentalités des jeunes changent, mais nous continuons à fonctionner sur l'ancien modèle, tout comme l'entreprise d'ailleurs, qui manque souvent d'une vision à long terme. Le modèle capitaliste et le sens de l'économie doivent être rediscutés, dans un monde où les ressources sont limitées.

« TERRITOIRE ZÉRO CHOMEUR », C'EST QUOI AU JUSTE ?

« Zéro chômeur de longue durée » est un projet imaginé par des membres d'ATD Quart-Monde. Grâce à l'appui politique d'un député national, une expérimentation de cinq ans a lieu dans dix territoires en France. Les concepteurs du projet ont calculé le coût global annuel pour l'État français d'un chômeur de longue durée, 17.000 euros. En récupérant cet argent auprès de l'État et moyennant un apport de 3.000 euros, il y a moyen de créer un CDI payé au SMIC. C'est le postulat de base du projet « Zéro chômeur » où l'on a en plus pour philosophie de partir des compétences et des envies du travailleur pour créer un poste qui rencontre des besoins non-satisfaits au niveau du territoire.

QUEL EST CE PROJET-PILOTE QUE VOUS MENEZ POUR UN EMPLOI D'ABORD AU SERVICE DES CITOYENS ?

Il s'agit du projet Territoire Zéro chômeur de longue durée, dont l'inspiration vient de France. Ce projet touche aux politiques de l'emploi et de la cohésion sociale. Son originalité : il inverse le processus de création d'emplois. On crée de l'emploi à partir des envies et des savoir-faire des personnes sans emploi du territoire et on leur permet d'acquérir de nouvelles compétences. Les personnes qui se sentent humiliées, abandonnées, retrouvent ainsi de la

fierté. En Wallonie, deux groupes ont commencé la réflexion, l'un à Charleroi-Sud, l'autre en province de Luxembourg (Rouvroy, Meix-devant-Virton et Virton). Dans un premier temps, nous avons analysé le territoire, en termes de besoins et d'offres. Nous avons également élaboré une méthodologie pour permettre aux demandeurs d'emploi et aux personnes percevant le revenu d'intégration d'exprimer, en toute confiance, leurs envies et leurs

savoir-faire. Nous avons maintenant suffisamment de matière pour prendre contact avec les élus politiques provinciaux afin d'obtenir leur soutien. Après les élections de mai prochain, nous contacterons les négociateurs wallons pour traiter des aspects techniques (statuts du travailleur, type de contrat...) et financiers du projet.

« BRUNO REMET LE PRIX... »

• DU LIVRE INSPIRANT À :

« La formule de Dieu » de José Rodrigues dos Santos

J'aime beaucoup m'évader dans les livres. Ce roman allie science et polar. En le lisant, j'avais compris la loi quantique... mais j'étais incapable de la réexpliquer trois jours plus tard !

• DU FILM INSPIRANT À :

« 1900 » de Bernardo Bertolucci (1977)

Je l'ai vu lorsque j'étais adolescent. Il traite de la cohabitation, dans les fermes italiennes, de la bourgeoisie et des ouvriers agricoles, à travers deux personnages nés le même jour dans la même ferme, l'un fils du propriétaire, l'autre fils bâtard de métayers. Ces deux destins permettent de suivre l'histoire socio-politique de l'Italie et indirectement de l'Europe. Plus récemment, c'est le film « Demain » qui est impressionnant d'espoirs dans l'Avenir avec les femmes et les hommes qui voudront le construire.

• DU FAIT D'ACTUALITÉ MARQUANT :

Les attentats de Bruxelles

Ce jour-là, j'étais au bureau national à Bruxelles, quand les premières rumeurs sont arrivées via des sms. Tout Bruxelles était bloqué et dans l'incertitude la plus totale. C'était impressionnant de voir comment une société se réorganise dans le chaos et comment la solidarité se met en place spontanément afin que chacun puisse rentrer chez soi.



EN TANT QUE TRAVAILLEUR SYNDICAL, QUELLE EST VOTRE OPINION À PROPOS DU MOUVEMENT DES GILETS JAUNES ?

Je suis très perplexe sur ce mouvement. Les gens ne comprennent plus le système dans lequel ils vivent, qu'il s'agisse de la fiscalité ou de la sécurité sociale. Ils méconnaissent le fonctionnement de l'État. Par conséquent, au-delà de leur vécu, ils se sentent exclus également, défavorisés et estiment qu'ils n'ont plus d'endroit pour s'exprimer. Et ça, il faut pouvoir l'entendre et y répondre ensemble. Le mouvement est différent en France et en Belgique. En France, les « mailles du filet » sont plus larges alors qu'en Belgique, il y a encore une capacité de négocier de manière collective.

Interview : Thérèse Willot

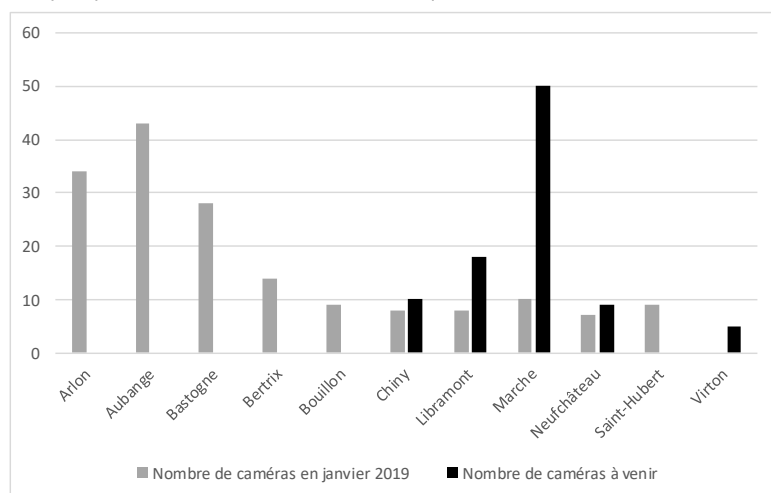
L'EXERCICE DU POUVOIR AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ SOUS SURVEILLANCE

La sécurité est un thème récurrent des débats politiques et médiatiques, avec des arguments pour et contre : prévention, répression... s'opposent au coût des dispositifs ou au respect de la vie privée¹. Les caméras de surveillance constituent l'une des réponses que certains partis apportent à cette question, en s'appuyant sur le sentiment d'insécurité partagé par une partie de la population. Si on lève les yeux dans nos rues ou si on jette un oeil aux bordures de nos routes, on trouve des caméras de surveillance, partout et de plus en plus². Ces dernières années, plusieurs communes de notre province ont fait ce choix pour garantir la sécurité sur leur territoire. Sur quel cadre légal s'appuient-elles ? Avec quelles conséquences pour nos vies privées et pour l'exercice du pouvoir au sein de nos démocraties ?

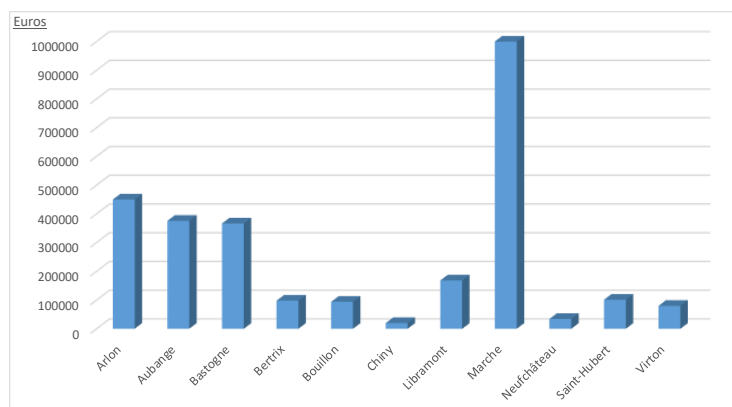
CAMÉRAS DE SURVEILLANCE EN PROVINCE DE LUXEMBOURG

L'installation de caméras de surveillance est actuellement en plein essor dans notre province. Sur les 44 communes qu'elle compte, 11 se sont dotées de ces dispositifs. Il s'agit non seulement des grandes entités (Arlon, Aubange, Bastogne, Libramont, Marche), mais aussi de plus petites communes (Bertrix, Bouillon, Chiny, Neufchâteau, Saint-Hubert, Virton). Le graphique n°1 rend compte du nombre de caméras installées dans chaque commune et son augmentation éventuelle dans un avenir proche. Le second graphique précise le budget que chaque commune a investi dans l'installation de caméras, le placement de la fibre optique et la location de la bande passante. Il faut y ajouter le coût du stockage des données, de la maintenance du logiciel, de l'entretien du réseau et du personnel qui visionne les images.

Graphique n° 1 : Nombre de caméras par commune – Province de Luxembourg (2019)



Graphique n°2 : Budget alloué à l'installation de caméras de surveillance dans les communes – Province de Luxembourg



ET LE RESPECT DU DROIT À LA VIE PRIVÉE DANS TOUT ÇA ?

Le droit à la vie privée au sens du droit européen a évolué depuis les années 1970. Il était alors défini comme le droit de « **mener sa vie comme on l'entend** », à l'abri des regards, en secret. En 1992, le droit s'élargit au droit de « **nouer et de développer des relations** avec ses semblables, sur les plans personnel et professionnel », relations protégées elles aussi. Dès 1983, le **droit à l'autodétermination informationnelle** fait son apparition. Il s'agit du droit de « **pouvoir effectuer des choix existentiels** » comme on l'entend. Plus tard, le RPDG couvrira le **droit de protéger nos données à caractère personnel**. Les caméras de surveillance portent atteinte à ce droit à l'autodétermination : si on se sait constamment surveillé, on n'ose plus agir comme on le souhaite. On n'est donc plus libre de ses choix ou l'on risque d'être stigmatisé en cas de comportements « marginaux ».

¹ Ce dossier a été rédigé suite à l'Observatoire politique du MOC du 18 février 2019 à Arlon. Les intervenants étaient Alejandra Michel, chercheuse au Centre de Recherches Information Droit et Société (CRIDS) et Bernard Kerger, président du MOC Luxembourg.

² L'espace privé est lui aussi sous surveillance accrue (entrées d'immeubles à appartements, écoles, crèches, maisons...).

LA LOI « CAMÉRAS », UNE LOI BÂCLÉE

La vidéo-surveillance au sein des communes est réglementée par la loi « Caméras », votée en 2007. Elle définit notamment ce qu'il faut entendre par « caméra de surveillance », soit tout système d'observation fixe ou mobile qui collecte, traite ou sauvegarde des images dans le but de prévenir, de constater ou déceler des délits, des nuisances et de maintenir l'ordre public. Ces caméras, fixes, fixes temporaires, mobiles ou intelligentes, peuvent être installées dans des lieux ouverts (voiries, zones de stationnement, parcs...) ou fermés. Parmi ceux-ci, certains sont accessibles au public, soit des lieux où des services sont fournis (administration communale, bureaux d'avocats...). D'autres ne le sont pas, telles les habitations privées par exemple. Seules les autorités publiques sont habilitées à organiser la vidéo-surveillance dans les lieux ouverts, en concertation avec la zone de police.



Cette loi minimaliste a été fortement critiquée [...] pour le fait qu'elle encourage la vidéo-surveillance au lieu de la freiner

Dès le départ, cette loi minimaliste a été fortement critiquée pour ses nombreuses zones d'ombre, mais aussi pour le fait qu'elle encourage la vidéo-surveillance au lieu de la freiner. En effet, elle *autorise les caméras, sauf exceptions* ; elle aurait pu *les interdire sauf exceptions* pour favoriser d'autres moyens d'assurer la sécurité. Son objectif initial était de trouver un juste équilibre entre le droit au respect de la vie privée et l'impératif de sécurité. Cet objectif est biaisé au nom d'un prétendu « droit à la sécurité » qui n'existe pas juridiquement parlant. La loi fait passer ce « droit » avant le droit au respect de la vie privée qui, lui, existe bel et bien. Cette loi, bâclée, a été modifiée en 2009, 2012 et 2014 et refondue en 2018.

LA PEUR CONSTRUIT DES MURS ET INSTALLE DES CAMÉRAS

Aux racines de la surveillance et du contrôle se trouve la peur, une émotion qui sort en grande partie du rationnel. Elle est en effet davantage liée au travail de l'imagination qu'au rapport entretenu au réel et aux faits. Pascal l'a particulièrement bien exprimé dans ses Pensées : « Le plus grand philosophe du monde, sur une planche plus large qu'il ne faut, s'il y a en dessous un précipice, quoique sa raison le convainque de sa sûreté, son imagination prévaudra. Plusieurs n'en sauraient soutenir la pensée sans pâlir et suer ».

La société passe ainsi de la vigilance à la surveillance, en mettant en jeu du même coup nos libertés individuelles et le droit à l'anonymat et au secret.

Les gouvernants savent pertinemment tout cela et en tirent profit : les extrémistes de gauche attisent la peur du fascisme, ceux de droite celle de l'étranger et du migrant, les syndicats celle de la perte des acquis sociaux, les patrons celle de la compétitivité... Pour les élus locaux, il faut se prémunir contre les petits délinquants, les bandes de jeunes, les agresseurs de vieilles dames, les voleurs de sacs à main..., les terroristes. Ils se font forts d'être les garants de notre sécurité, participant par là même au rêve d'une société sans risque et transparente : l'innocent n'a rien à cacher. La société passe ainsi de la vigilance à la surveillance, en mettant en jeu du

même coup nos libertés individuelles et le droit à l'anonymat et au secret. Ce rêve nous entraîne dans un cercle vicieux où la peur justifie des politiques de plus en plus restrictives qui entretiennent à leur tour le sentiment d'insécurité, la méfiance vis-à-vis des autres. Au lieu de dissiper la peur, les caméras, mais aussi les murs qui fleurissent un peu partout aujourd'hui, ne font que dresser les individus les uns contre les autres. Il doit sans doute y avoir quelque chose ou quelqu'un d'inquiétant derrière le mur ou dans la rue, que cela nécessite une surveillance. Mais ce n'est pas seulement l'autre que le mur empêche d'entrer ou que les caméras surveillent : tous, nous sommes empêchés de sortir et surveillés nous-mêmes. Murs et caméras sont liberticides pour tous. Un véritable paradoxe dans une société plutôt préservée de la violence, comme le montrent les statistiques : les actes de violence graves et les homicides volontaires n'ont jamais été aussi peu nombreux.

UNE NOUVELLE FAÇON D'EXERCER LE POUVOIR : « LE PANOPTISME » (TOUT – VOIR)

Michel Foucault, dès 1975 dans « Surveiller et punir », a pointé la mise en place d'une nouvelle façon d'exercer le pouvoir lorsqu'il étudiait les modes de surveillance dans les lieux d'enfermement tels les asiles, les hôpitaux et les prisons. Le modèle architectural qui symbolise l'avènement des prisons modernes a été imaginé par le philosophe anglais Jeremy Bentham (1748 -1832) dans son livre « Panopticon ». Il estimait que ce modèle pouvait être appliqué aux hôpitaux, aux écoles, aux asiles... Foucault reprend cette description comme suit : « À la périphérie, un bâtiment en anneau ; au centre, une tour. Celle-ci est percée de larges fenêtres qui ouvrent la face intérieure de l'anneau. Le bâtiment périphérique est divisé en cellules, dont chacune traverse toute l'épaisseur du bâtiment. Elles ont deux fenêtres, l'une vers l'intérieur, correspondant aux fenêtres de la tour ; l'autre donnant sur l'extérieur, permet à la lumière de traverser la cellule de part en part. Il suffit alors de placer un surveillant dans la tour centrale et dans chaque cellule d'enfermer un fou, un malade, un condamné, un ouvrier ou un écolier ».

Aujourd'hui, la société passe de la vigilance à la surveillance, en mettant quelques balises légales insuffisantes.

Cette configuration permet à un seul regard de tout voir en permanence. Dès lors, l'exercice du pouvoir se transforme : celui qui regarde détient le pouvoir, sans devoir recourir à la force. En effet, toujours selon Foucault, « cet oeil parfait auquel rien n'échappe » induit chez le détenu « un état permanent conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir ». En d'autres termes, à partir du moment où il se sait surveillé, le détenu adapte son comportement à ce qui est attendu par le pouvoir : marcher droit. Il se questionne sans cesse : suis-je bien

dans la norme ? Il devient l'observateur de ses propres actes et auteur de son propre assujettissement, né d'une relation fictive (y a-t-il vraiment quelqu'un dans la tour ?) et sans contact avec le pouvoir. Celui-ci devient inaccessible et tout puissant. Ce panoptisme est sorti des institutions, d'enfermement pour s'étendre aux rues de la cité, comme l'avait préfiguré Georges Orwell dans « 1984 » (1948), avec des caméras de surveillance partout. Dans le monde d'Orwell, les hommes, paralysés par la peur, se conforment en permanence aux attentes de l'État.

LA VISIBILITÉ TOTALE SELON MICHEL FOUCAULT, (« DITS ET ÉCRITS », 1976-1988)

« Le problème de la révolution technique n'a pas été de faire que les gens soient punis, mais qu'ils ne puissent même pas agir mal tant ils se sentiraient plongés, immergés dans un champ de visibilité totale. Dissoudre les fragments de nuit qui s'opposent à la lumière, faire qu'il n'y ait plus d'espaces sombres dans la société, démolir les chambres noires où se fomentait l'arbitraire politique. Ce règne de l'opinion, c'est un mode de fonctionnement où le pouvoir pourra s'exercer du seul fait que les choses seront vues et que les gens seront vus par une sorte de regard immédiat, collectif et anonyme. Le regard demande très peu de dépenses. Pas besoin d'armes, de violences physiques, de contraintes matérielles. Mais un regard. Un regard qui surveille et que chacun, en le sentant peser sur lui, finira par interioriser au point de s'observer lui-même. Formule merveilleuse : un pouvoir continu et d'un coût finalement dérisoire ».

Aujourd'hui, la société passe de la vigilance à la surveillance, en mettant quelques balises légales insuffisantes. Le panoptisme se réalise. Tout le monde, se sentant surveillé, marche droit en reprenant à son compte les prescrits du pouvoir. Nous nous engageons vers une « société parfaite » où il n'est plus

nécessaire de punir. Les caméras jouent un rôle symbolique important dans la construction de cette société, mais ne sont pas les seules complices : les smartphones qui enregistrent tout ce que nous faisons, les gps qui nous géolocalisent... y participent eux aussi. Un grand débat doit avoir lieu sur le type de société dans lequel nous voulons nous engager.

